

Devant le succès du quiz proposé durant le confinement, infociments.fr prolonge le plaisir sur la période de déconfinement. Chaque jour, retrouvez une série de 5 questions et révisez vos connaissances.

Aujourd'hui, Précautions lors du Bétonnage. À vous de jouer !

Et n'hésitez pas à utiliser les commentaires en bas de page pour nous faire part de vos remarques et suggestions.

PRÉCAUTIONS LORS DU BÉTONNAGE

Connectez-vous à [Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

* Indique une question obligatoire

Lors du bétonnage la hauteur de chute du béton doit être limitée à : * 1 point

- ☐ 1m
- ☐ 1,50m
- ☐ 2m

L'ajout d'eau à la livraison sur chantier est : * 1 point

- ☐ Conseillé
- ☐ Obligatoire
- ☐ Interdit

Lors du bétonnage, il est indispensable de tenir compte des conditions climatiques : * 1 point

- ☐ Non
- ☐ Oui
- ☐ Éventuellement

Un excès d'eau dans le béton frais : * 1 point

- ☐ Augmente la porosité du béton durci
- ☐ Réduit la porosité du béton durci
- ☐ N'a aucune incidence sur le béton durci

Pour éviter le déplacement des armatures pendant les phases de bétonnage :

★ 1 point

- ☐ On dispose des cales entre le coffrage et les armatures
- ☐ On ne vibre pas le béton
- ☐ On les met en contact avec le coffrage

Envoyer

Effacer le formulaire

Google Forms

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

...

Pour consulter vos résultats après avoir répondu aux questions, remontez en haut de la page et cliquez sur "Afficher la note".



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur**
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr